

Immobilier

Les entreprises publiques locales revendiquent leur "vocation hospitalière"

Publié le 15/07/22 - 15h27

Aider les hôpitaux à mener à bien leurs projets d'investissement immobilier. Les entreprises publiques locales espèrent convaincre le Gouvernement de légiférer pour leur permettre de s'impliquer dans le patrimoine hospitalier.

Verra-t-on d'ici la fin du quinquennat la création d'entreprises publiques locales (EPL) à vocation hospitalière ? Impossible pour l'heure car cela suppose un vecteur législatif qui fait aujourd'hui défaut. Pour y remédier, la Fédération des élus des entreprises publiques locales (Fedep) compte bien plaider sa cause à partir de la rentrée prochaine auprès du Gouvernement et de la FHF. Objectif : démontrer combien ces structures positionnées entre le tout public et le tout privé et qui prennent l'apparence de sociétés d'économie mixte (Sem), de sociétés publiques locales (SPL) ou encore de sociétés d'économie mixte à opération unique (Semop) peuvent véritablement prêter main-forte aux hôpitaux.

Participer au maillage de soins primaires

À court terme, les EPL peuvent d'ores et déjà aider les autorités sanitaires à organiser des filières de soins non programmés pour enlever cette charge qui pèse sur les services d'urgences. En effet, *"les entreprises publiques locales interviennent sur l'immobilier et l'aménagement"*, rappelle à Hospimedia Syamak Agha Babaei, vice-président de la Fedep.

Urgentiste pour 60% de son temps aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg (Collectivité européenne d'Alsace), ce dernier est en outre premier adjoint au maire et vice-président de l'eurométropole. *"L'idée est de créer rapidement des maisons médicales de garde dans des lieux qui existent déjà ou de bâtir des appendices situés à proximité de services d'urgences, dans lesquels peuvent ensuite s'installer des professionnels de santé libéraux organisés en association de type SOS Médecins ou autres."* Ce peut être également des maisons urbaines de santé, des lieux de soins primaires en proximité ouverts à l'éducation à la santé et à la prévention proposant *"un loyer abordable pour attirer de jeunes professionnels de santé de manière pluridisciplinaire"*.

“ *Le rôle de l'hôpital est d'organiser des filières de soins, pratiquer de la recherche et de l'enseignement mais je ne suis pas sûr que construire des bâtiments, cela doit rester ad vitam æternam une compétence interne : d'autres peuvent la porter dans une optique d'intérêt général.*
Syamak Agha Babaei, vice-président de la Fedep

Il s'agit en somme *"d'être attractif et incitatif pour créer l'offre de soins et l'ancrer dans la durée avec des bâtiments fonctionnels pour les patients et les professionnels"*, explique Syamak Agha Babaei. *"C'est un premier niveau de réponse dans lequel peuvent pleinement s'impliquer les entreprises publiques locales"*. Non seulement *"l'expertise technique"* est là, note l'intéressé, mais cela permet aussi de rappeler qu'elles relèvent du secteur de l'intérêt général. *"Ce n'est pas du service public stricto sensu mais des entreprises d'intérêt général qui agissent en lien avec les collectivités territoriales, elles-mêmes actionnaires de ces EPL, et dans un dialogue nécessaire au bon maillage du continuum de soins"*.

Associer intérêt général et service public

À moyen-long terme, l'élu strasbourgeois veut pousser encore plus loin l'ambition hospitalière en pressant le Gouvernement à

légiférer pour permettre la création d'EPL "à vocation hospitalière". Ce dispositif calquerait quelque peu la [loi](#) du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Cette dernière a en effet ouvert la possibilité aux universités et collectivités locales de créer conjointement des sociétés, sur le modèle des sociétés publiques locales, dédiées à la gestion, la construction et la valorisation du patrimoine universitaire.

Côté hospitalier, une telle orientation "*permettrait de ne pas faire porter le poids, le risque et l'expertise sur des établissements dont le premier cœur de métier n'est pas d'entretenir un patrimoine ni de le réhabiliter énergétiquement ou de faire de nouveaux investissements. Or nous sommes prêts, dès que le cadre législatif nous le permettra, à accompagner les hôpitaux publics sur leurs projets d'investissement, appuie Syamak Agha Babaei. Il est temps que chacun puisse se recentrer sur ses missions. Le rôle de l'hôpital est d'organiser des filières de soins, pratiquer de la recherche et de l'enseignement mais je ne suis pas sûr que construire des bâtiments, cela doive rester ad vitam æternam une compétence interne : d'autres peuvent la porter dans une optique d'intérêt général*".

Un "défi" que les EPL se disent d'autant plus prêtes à relever qu'elles disposent de leurs propres capitaux et de ceux que peuvent apporter les collectivités. À cela s'ajoute enfin une vraie "concordance" entre l'intérêt général, auquel œuvrent déjà les entreprises publiques locales, et les missions de service publique. "*Nous pouvons accompagner les hôpitaux de manière sécurisée et efficace, et les organiser au niveau local. En matière de décentralisation, cela revient à ramener la décision au plus près du terrain et à permettre aux collectivités, actionnaires des EPL, d'être plus en lien avec les hôpitaux.*"

Thomas Quéguiner

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>